



# TP SC TITRE PROFESSIONNEL SECRÉTAIRE COMPTABLE



## LIEU DE LA FORMATION

CENTRE TERTIAIRE  
362 BOULEVARD DU CHEMIN CREUX  
40000 MONT DE MARSAN

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- CPF transition Professionnelle (ex CIF)
- Financement Pôle Emploi
- Financement Région
- Formation en alternance
- Plan de développement des compétences
- PRO-A (ex Période de PRO)

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'emploi de secrétaire comptable représente la jonction des métiers de secrétaire et de comptable. Il se caractérise par une combinaison d'activités relevant de ces deux domaines au sein du même emploi. Le secrétaire comptable exerce les activités en combinant les actions administratives avec celles relatives au commercial en lien avec la comptabilité.

## CONTENU DE LA FORMATION

1. Assurer les travaux administratifs de secrétariat au quotidien
  - Présenter des documents professionnels courants à l'aide d'outils numériques
  - Organiser son environnement de travail et son classement au quotidien
  - Rechercher et transmettre des informations usuelles par écrit
  - Assurer l'accueil d'une structure au quotidien
2. Assurer les opérations comptables au quotidien
  - Assurer la gestion administrative et comptable des clients
  - Assurer la gestion administrative et comptable des fournisseurs
  - Assurer la gestion administrative et comptable des opérations de trésorerie
3. Préparer les opérations comptables périodiques
  - Assurer la gestion administrative, comptable et fiscale de la déclaration de TVA
  - Assurer la gestion des variables et paramètres de paie
  - Présenter et transmettre des tableaux de bord

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Mise en situation professionnelle (4 heures), entretien technique (20 minutes) et entretien final (20 minutes - échange sur dossier professionnel inclus)

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)

## PROFIL DES INTERVENANTS

Formateurs en comptabilité, gestion d'entreprise et secrétariat

## VOS CONSEILLERS DE L' AGENCE DES LANDES

Serge PETRAU  
Conseiller en Formation  
Professionnelle Agence des  
Landes  
serge.petrau@greta-cfa-  
aquitaine.fr  
05 58 05 65 63  
05 58 05 65 65

Linda BOSSARD  
Assistante Commerciale  
servicecolandes1@greta-cfa-  
aquitaine.fr  
05 58 05 65 65